

LE SABOT D'OR - CONTRAT D'INSCRIPTION

1 INFORMATIONS CAVALIER >

- Nom(s) – Prénom(s) :
- Adresse :
- Ville :
- Téléphone/Portable :
- E-mail :
- Responsable légal (mineur) :
- Personne à prévenir en cas d'urgence :
-

2 INFORMATIONS COURS >

- Catégorie: Cheval - Poney et Double-poney - Shetland
- Licence : - N°..... (Ou autres justificatifs d'assurance)
- Supplément règlement en 10 fois :
- Formule tarifaire choisie :
 - **Forfait** - **Carte** - **Demi-pension**
 - Autres (2^{ème} forfait – carte-forfait...) :
- Cours (préciser jour(s) et horaires) :
-

3 INFORMATIONS REGLEMENT >

- Montant, date et mode de règlement :
 - Adhésion :
 - Licence :
 - Cours :
 -
 -
 -
- Règlement enfois -

Fait à : – Le

Noms(s), Prénoms(s) et Signature

EARL Le Sabot D'or

CONDITIONS GENERALES DE VENTE « ADHERENT »

LICENCE FFE : Nous recommandons à tous nos cavaliers de souscrire une licence fédérale pour des raisons d'assurance et de sécurité. Celle-ci est renouvelable chaque année en même temps que le règlement des forfaits. (Encaissable en septembre pour les nouveaux adhérents et en décembre pour les cavaliers déjà licenciés).

ADHESION CLUB : L'adhésion au club (à ne pas confondre avec l'adhésion à l'association SOA qui est facultative) est à régler dès le mois de septembre. L'adhésion permet de bénéficier des prestations à des tarifs préférentiels. Pour un nouvel adhérent, celle-ci fait également office de période d'essai (3 cours consécutifs) avant de s'engager avec l'une des 3 formules proposées ci-dessous.

OPTIONS PROPOSEES POUR UNE PRATIQUE REGULIERE DE L'EQUITATION :

A - FORFAIT : Le forfait annuel est composé de 34 cours à raison d'un cours par semaine hors vacances scolaires. Il est attribué à un jour et créneau fixe en début d'année. Possibilité de changer de créneaux en cours d'année en s'adressant au responsable.

Rattrapage : 4 rattrapages sont possibles au cours de l'année (2 à shetland). Pour bénéficier d'un crédit rattrapage, le cavalier devra prévenir de son absence via son espace perso au plus tard la veille du cours afin de prévoir au mieux les sorties du cheval. Pour les poneys/shetlands, les rattrapages sont possibles sur des cours de même niveau hors vacances scolaires. Pour chevaux, vous pouvez rattraper sur des cours de niveau similaire ou en monte-libre.

Période des cours : l'année débute le mardi 10/09 et se termine le 29/06. Les cours « forfait » ne sont pas maintenus pendant les vacances scolaires et certains jours fériés (ceux-ci pourront être rattrapés sur un autre cours).

Règlement : Le forfait est payable dans son intégralité en début d'année. Nous accordons des facilités de paiement en espaçant les dates d'encaissement pour les règlements en chèque : en 1 fois (octobre), en 2 fois (octobre et novembre) ou en 3 fois (octobre, novembre et janvier). Il est possible de régler en 10 fois afin de mensualiser vos règlements (de septembre à juin) : un supplément de 20€ sera demandé en début d'année en même temps que l'adhésion.

Annulation/Suspension de forfait : Aucun remboursement ne sera effectué. Pour des raisons médicales ou professionnelles justifiées, et en accord avec des responsables, il est possible de convertir une partie du forfait en carte.

2^{ème} forfait : composé de 34 cours (3 rattrapages) à tarif préférentiel et payable en 1 ou 2 fois (février-mars) ou 10 fois.

Carte-Forfait 5 unités : Carte permettant à un cavalier titulaire d'un forfait de monter occasionnellement sur un autre cours ou pendant les vacances scolaires.

B - CARTE : Carte de 20, 10 ou 1 unités pour les cavaliers adhérents mais n'ayant pas souscrits de forfait. Le cavalier devra s'inscrire via son espace perso dans les cours de son niveau en fonction du nombre de places disponibles. Il ne sera en aucun cas prioritaire sur les cavaliers inscrits au forfait. Attention de respecter les dates de validité propre à chaque carte. Celle-ci est utilisable à condition que l'adhésion du cavalier soit valide (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante).

C – DEMI-PENSION CLUB CHEVAL : Le cavalier adhérent s'engage sur une période de 10 ou 12 mois. Chaque fin de mois, le cavalier demi-pensionnaire devra régler une facture chaque mois. Une carte « monte libre » (incluse dans la DP) permet de prévenir le club que le cheval sera sorti tel ou tel jour. Les cours collectifs peuvent se réserver via votre espace perso cavasoft avec une « carte de 5 unités cours collectifs/coaching » qui donne accès à des tarifs préférentiels ou à l'unité (même formule pour les cours particuliers). Vous pouvez acheter les « cartes » en ligne ou au bureau. Les cavaliers souhaitant faire de la compétition devront prendre une 1/3 ou 1/2 pension « Compétition ». Pour les cavaliers ne souhaitant que monter qu'à l'écurie, ils peuvent choisir entre la 1/4, 1/3 ou 1/2 pension « travail ». Ci-dessous les Formules DP CLUB :

1/4 Pension : Cheval fixe, 1 Fois/semaine

1/3 Pension : Cheval fixe. 2 Fois/semaine) – Travail ou Compétition

1/2 Pension : Cheval fixe. 3 Fois/semaine – Travail ou Compétition

AUTRES PRESTATIONS ADHERENT A LA CARTE OU A L'UNITE :

Cours particuliers : Les cours particuliers sont à prendre sur rdv auprès du moniteur concerné en période scolaire (des créneaux sont réservés à cet effet pendant les vacances scolaires). Ils peuvent se faire individuellement ou groupé (à 2 cavaliers avec tarif préférentiel). Règlement : à l'unité ou avec la « carte cours particuliers 5 unités ». Durée : 15 min de détente individuelle + 45 minutes de cours.

Monte libre : (niveau G3 minimum) Travail d'un cheval de votre choix sur le plat sur un créneau d'1H (carrière ou manège). Réservation auprès d'un moniteur ou sur votre espace perso (la réservation se fait sur des créneaux de 7h à 7h45, mais il est possible de monter sur toute la journée). Règlement : à l'unité ou à la « carte monte-libre 5 unités »

